



Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

**Priorités régionales de Laval
2019-2022**

13 mai 2019

Table des matières

Priorité 1	5
RÉAMÉNAGER LES QUARTIERS TOUT EN STIMULANT LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE MILIEUX DE VIE SAINS, SÉCURITAIRES, ATTRAYANTS ET À L'ÉCHELLE HUMAINE	5
Priorité 2	7
STIMULER LA VITALITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION DES PERSONNES	7
Priorité 3	9
ASSURER UNE VIGIE PERMETTANT LA COLLECTE ET LA DIFFUSION DES DONNÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À LAVAL.....	9
Priorité 4	14
LA CULTURE, PILIER INDISSOCIABLE D'UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE	14
Priorité 5	15
UN ÉCOSYSTÈME CULTUREL PROFESSIONNEL PLURIEL, INNOVANT, PÉRENNE ET QUI ŒUVRE EN SYNERGIE.....	15
Priorité 6	16
UNE CULTURE QUI RAYONNE À LAVAL ET AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES.....	16
Priorité 7	18
LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE.....	18
Priorité 8	19
FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES STRUCTURANTES QUI PARTICIPENT AU DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE D'INNOVATION AU CENTRE-VILLE ET STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPREUNARIALE DANS SON ENSEMBLE.....	19
Priorité 9	20
UNE VILLE ÉCORESPONSABLE ET RÉSILIENTE – LA STRATÉGIE LAVALLOISE DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	20

Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Les priorités régionales de Laval en matière de développement social (2019-2022)

Préambule en matière de développement social

La Ville de Laval a entrepris, avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, la démarche d'élaboration de la première Politique régionale de développement social au Québec. Celle-ci s'insère dans un processus de transformation enclenché par l'administration lavalloise et le conseil municipal élu en 2013, qui a notamment permis de doter Laval de la vision stratégique « Urbaine de nature – Laval 2015-2035 ». Elle montre par ailleurs le leadership dont fait preuve la Ville sur le plan du développement social, culturel et économique, notamment depuis l'abolition des conférences régionales des élus (CRÉ) et des centres locaux de développement (CLD). L'élaboration d'une telle politique est issue d'un désir d'améliorer les conditions de vie et le potentiel des citoyennes et citoyens de Laval.

La mise sur pied de cette politique a permis de déterminer les grandes orientations en développement social, afin de réaliser un ensemble d'actions stratégiques visant à améliorer les conditions de vie et le développement du potentiel des personnes, des quartiers et de la région dans son ensemble. Elle favorise la mise en commun des ressources et des capacités d'agir des différents partenaires, au service du développement social.

La PRDS est une politique parapluie dont les orientations et les objectifs prescrivent une vision transversale du développement. Elle encourage l'émergence d'une nouvelle vision et de nouvelles façons d'aborder les enjeux et d'y répondre afin de stimuler les collaborations et de favoriser l'arrimage et la mise en commun des actions. Ainsi, puisque la PRDS s'appuie sur la reconnaissance et la mobilisation des forces vives du développement social à Laval, la mise en place d'un comité de pilotage composé de ces représentantes et représentants était essentielle. Composé d'une trentaine de représentantes et représentants d'organisations lavalloises des milieux communautaire, philanthropique et public, le comité de pilotage a guidé l'ensemble des travaux.

Au cours de la démarche, une quarantaine d'activités de consultation ont été organisées, permettant à près de 900 personnes de s'exprimer sur le thème du développement social à Laval. Ces différentes activités ont été proposées sous forme d'ateliers citoyens, d'ateliers thématiques et d'assemblées de quartier. Des consultations en ligne ont également été menées sur le site Internet *Repensons Laval*. Les ateliers citoyens ont été tenus dans des habitations à loyer modique (HLM), des locaux d'organismes communautaires, des sous-sols d'église ou des centres communautaires. L'objectif était d'aller à la rencontre de citoyennes et citoyens moins susceptibles de participer aux assemblées de quartier. Les ateliers thématiques ont quant à eux permis de consulter des représentantes et représentants d'organismes et d'institutions de Laval. Les résultats de l'ensemble de ces consultations ont contribué à l'élaboration de la politique.

La PRDS permet de faire face à plusieurs enjeux lavallois de développement social identifiés par les parties prenantes, et vise à assurer une plus grande cohérence entre les différentes politiques et planifications du territoire. La démarche d'élaboration de la PRDS a permis d'avoir une vue

d'ensemble des besoins régionaux en matière de développement social. En tant qu'outil de planification régionale, la politique vise notamment à assurer une meilleure cohérence des actions par l'utilisation efficiente des ressources, et à faciliter l'accès des citoyennes et citoyens aux ressources et aux services.

Pour assurer sa mise en œuvre, un plan d'action pluriannuel, basé sur les valeurs et principes communs, vise à permettre de réaliser de façon concrète ses orientations et ses objectifs. Ce plan d'action constitue un outil de planification idéal qui contribuera à la consolidation du sentiment d'appartenance des Lavalloises et Lavallois et permettra d'agir tous ensemble pour les intérêts de la région et de la population lavalloise.

Les priorités régionales de Laval en matière de développement social dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) se basent donc sur les priorités d'actions régionales en matière de développement social, identifiées dans le plan d'action de la PRDS. Ainsi, le FARR contribue à sa mise en œuvre en investissant dans des projets concertés et mobilisateurs répondant à des enjeux lavallois en matière de développement social ayant un rayonnement régional.



Priorité 1

RÉAMÉNAGER LES QUARTIERS TOUT EN STIMULANT LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE MILIEUX DE VIE SAINS, SÉCURITAIRES, ATTRAYANTS ET À L'ÉCHELLE HUMAINE

Éléments de contexte :

Cette priorité s'appuie sur deux des **orientations de la PRDS** :

- Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes.
- Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes.

Les **faits saillants des consultations** de la PRDS relatifs à cet objectif :

- Accroître l'offre en logements abordables ou sociaux.
- Accroître la sécurité des quartiers.
- Mettre en place des mesures favorisant la préservation de l'environnement.
- Créer davantage d'espaces verts et favoriser l'accès aux berges.
- Améliorer l'aménagement dans les parcs.
- Mieux planifier le développement des quartiers en matière d'aménagement urbain.
- Aménager des lieux publics de rencontre dans les pôles de quartier.
- Bonifier l'offre de services et de commerces de proximité.
- Améliorer l'offre d'activités culturelles, de loisirs ou sportives.
- Améliorer et développer les infrastructures de transport actif.
- Bonifier l'offre en transport en commun en général et en interne (entre les secteurs de Laval) et améliorer l'accessibilité financière.
- Favoriser la sécurité des piétons et des cyclistes, notamment par des mesures d'apaisement de la circulation.
- Bonifier l'offre de soins de santé et de services sociaux et accroître la proximité des services.
- Soutenir les organismes, par des ressources financières, logistiques et en infrastructures.
- Construire des centres communautaires là où ils sont inexistantes et améliorer les infrastructures existantes.

Constats :

- ✚ Les services de proximité constituent des éléments de réponse aux besoins de la communauté, des personnes, des organisations et des entreprises.
- ✚ La qualité, l'accessibilité et la proximité des services varient selon les quartiers.
- ✚ La mixité fonctionnelle concerne plusieurs aspects : logement social et communautaire, transport actif, services de proximité, écoles accessibles et ouvertes sur la communauté, infrastructures donnant accès à des activités culturelles, de loisir et sportives, espaces publics de façon à favoriser les rencontres, etc.
- ✚ Une planification concertée de l'aménagement urbain permet de répondre aux besoins spécifiques des personnes et des quartiers.
- ✚ La population de Laval est en augmentation constante avec un taux de croissance parmi les plus élevés du Québec, notamment grâce à l'apport de l'immigration.
- ✚ Malgré cette croissance, on observe un exode des citoyennes et des citoyens des tranches d'âge 20-29 ans et 50-69 ans.
- ✚ Tout en accordant une place de premier plan à l'épanouissement des familles, Laval privilégie le bien-être et la qualité de vie de toutes ses citoyennes et tous ses citoyens.
- ✚ Pour les citoyens, un service de proximité devrait être inclusif, universellement accessible et de qualité, et se retrouver à plusieurs endroits sur le territoire. Sa fonction devrait servir à dynamiser le milieu dans lequel il s'insère et participer à sa vitalité.
- ✚ Les infrastructures existantes devraient être optimisées et développées pour qu'elles deviennent multiusages renforçant ainsi les aspects inclusif, multigénérationnel et multiculturel. Les questions de l'accessibilité sous toutes ces formes et de l'attractivité sont également de première importance.

Priorité 1 : RÉAMÉNAGER LES QUARTIERS TOUT EN STIMULANT LA CRÉATION ET LE MAINTIEN DE MILIEUX DE VIE SAINS, SÉCURITAIRES, ATTRAYANTS ET À L'ÉCHELLE HUMAINE	
Objectifs	Cibles
<p>Objectif 1.1 Favoriser le développement et le maintien des milieux de vie pour répondre de façon intégrée aux besoins des personnes et des communautés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Créer chez les citoyennes et les citoyens un fort sentiment d'appartenance à leurs quartiers favorisant la cohésion et la mixité sociale ; → Soutenir et développer des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et des initiatives concertées issues d'une vision globale des milieux de vie ; → Soutenir la concertation intersectorielle et multiréseau ; → Soutenir la pratique en milieu de vie.
<p>Objectif 1.2 Offrir aux citoyennes et aux citoyens les conditions pour être physiquement et socialement actifs en assurant le développement de leur plein potentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Bonifier l'offre d'installations et assurer l'accessibilité de programmes culturels, sportifs, communautaires et de loisirs dans l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins spécifiques des personnes et des quartiers.
<p>Objectif 1.3 Promouvoir l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activités et les secteurs résidentiels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Déployer des moyens sécuritaires de déplacement utilitaire, récréatif et universellement accessible à l'aide d'un réseau de transport actif et collectif attrayant et convivial et encourager les citoyennes et les citoyens à adopter des modes de déplacement durables.
<p>Objectif 1.4 Soutenir l'accès à des services de proximité des milieux de vie pour répondre aux besoins de base des personnes et assurer le développement de leur plein potentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Bonifier l'offre alimentaire saine et abordable dans les quartiers les moins bien pourvus ; → Adapter les services de proximité aux besoins spécifiques des personnes et des quartiers ; → Soutenir des projets de logements sociaux et communautaires émergents ou en cours de développement ; → Arrimer l'offre de services de proximité pour assurer un continuum de services complet dans les milieux de vie et à l'échelle du territoire.

Priorité 2

STIMULER LA VITALITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION DES PERSONNES

Éléments de contexte :

Cette priorité s'appuie sur trois des orientations de la PRDS :

- Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes.
- Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être.
- Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable.

Les faits saillants des consultations de la PRDS relatifs à cet objectif :

- Améliorer le soutien offert aux immigrants afin de favoriser leur intégration sociale et économique.
- Adopter une approche inclusive, c'est-à-dire s'adresser à tous les Lavallois.
- Susciter plus de participation citoyenne, par la consultation et le soutien aux initiatives citoyennes.
- Animer les espaces publics en créant davantage de fêtes citoyennes dans les quartiers.
- Améliorer la diffusion de l'information des événements et activités dans les quartiers.

Constats :

- + Près du tiers (31,3 %) des enfants lavallois à la maternelle sont vulnérables dans au moins un des cinq domaines de développement, une proportion plus élevée qu'au Québec (27,7 %) et environ 1 enfant sur 6 (15,7 %) est vulnérable dans deux domaines de développement.
- + 12,4 % de la population de 25 à 64 ans ne détient aucun diplôme ou certificat.
- + En 2018, le taux d'emploi de la population lavalloise de 15 ans et plus était de 65,3 % alors que le taux de chômage était de 5,3 %.
- + Les personnes immigrantes représentent 28,5 % de la population totale. Chez les nouveaux arrivants (0-5 ans), le taux de chômage est établi à 17,7 % comparativement à 6,3 % pour la population en général. Pour les populations immigrantes récentes, l'accès à l'emploi est difficile et les conditions de travail, souvent précaires, comme en témoignent un haut taux de chômage ainsi que des revenus nettement plus faibles, et ce, malgré un niveau de scolarité élevé.
- + Malgré des hausses de revenus, 11,3 % des ménages se situent dans la catégorie du faible revenu, alors que 6,5 % des 12 ans et plus sont confrontés à une insécurité alimentaire modérée ou grave. Les groupes les plus touchés sont les suivants : les personnes âgées de 65 ans et plus (plus particulièrement les femmes), les enfants âgés de moins de 6 ans, les personnes vivant dans une famille monoparentale, les personnes vivant seules et les personnes immigrantes.
- + Il existe des écarts socio-économiques marqués à travers le territoire.
- + Les personnes dites vulnérables sont celles qui sont le plus susceptibles de rencontrer des obstacles qui les fragilisent et les empêchent de maintenir leur état d'équilibre sur les plans physique et psychique. Elles sont enclines à rencontrer des obstacles, étant donné les facteurs de risque auxquels elles sont exposées (la pauvreté, les limitations physiques et intellectuelles, la discrimination, etc.).
- + L'approche inclusive et la reconnaissance des besoins et de l'inclusion des populations vulnérables sont nécessaires afin d'améliorer les conditions de vie et de réduire les inégalités sociales des citoyennes et citoyens.
- + Il existe un écart important dans l'état de santé des Lavallois entre les catégories extrêmes de revenu.

Priorité 2 : STIMULER LA VITALITÉ SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION DES PERSONNES	
Objectifs	Cibles
Objectif 2.1 Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> → Soutenir des structures, des lieux, des initiatives et des pratiques favorisant la participation et la mobilisation citoyenne ; → Valoriser l'entraide et l'éducation populaire comme des moyens favorisant la participation pleine et entière des personnes à la vie sociale et économique.
Objectif 2.2 Mobiliser une variété d'actrices et d'acteurs autour de la réussite scolaire, la réussite éducative et la qualification des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser et valoriser les projets de collaboration et de partenariat pour la réussite éducative et la qualification des personnes.
Objectif 2.3 Prévenir l'exclusion sociale et soutenir l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être.	<ul style="list-style-type: none"> → Agir collectivement sur les facteurs associés à l'exclusion sociale¹; → Favoriser et soutenir la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique ; → Soutenir l'implantation ou la consolidation d'initiatives collectives ou concertées qui permettent de répondre à des besoins non comblés des citoyennes et des citoyens en situation de vulnérabilité.

¹ Les différentes dimensions de l'exclusion sociale sont : Les conditions matérielles, le logement, la santé, le travail et l'emploi, l'éducation et les réseaux (personnels et institutionnels/organisationnels).
(https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Lexclusion_sociale.pdf)

Priorité 3

ASSURER UNE VIGIE PERMETTANT LA COLLECTE ET LA DIFFUSION DES DONNÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À LAVAL

Éléments de contexte :

Cette priorité s'appuie sur une des **orientations de la PRDS** :

- S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS.

Les **faits saillants des consultations** de la PRDS relatifs à cet objectif :

- Mieux planifier le développement des quartiers en matière d'aménagement urbain.
- Adopter une approche inclusive, c'est-à-dire s'adresser à tous les Lavallois.

Constats :

- + Créer un observatoire d'information régionale et de partage des connaissances permet de prendre en compte de manière systématique et continue les phénomènes agissant sur le développement social.
- + Assurer une vigie en développement social favorise des observations en continu, de telle sorte que les interventions elles-mêmes peuvent être revues et modifiées en cours de route pour mieux s'adapter aux situations et produire plus d'impacts ou encore des impacts mieux ciblés².
- + Susciter l'adhésion des partenaires et de la population à la PRDS permet de stimuler leur participation au plan d'action.
- + Comprendre l'état et les dynamiques des quartiers et de la région et faire des liens entre les réalités et les connaissances sont des opérations indispensables à toute démarche de planification.
- + La production de portrait thématique facilite une meilleure compréhension des problématiques et des enjeux.
- + Pour aider à la prise de décisions et alimenter le grand public en informations statistiques, il est important de permettre aux actrices et aux acteurs de la région d'avoir accès à la recherche, collecte, analyse et diffusion de données reliées aux dimensions socio-économiques de la région de Laval.
- + L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) vise à réduire les inégalités à l'encontre des femmes et à éviter la création de nouvelles inégalités par les mesures mises en place.

² LETARTE, Georges, *Réflexion sur l'évaluation de la politique de développement social de Gatineau*, document de travail, 2019, p.3.

Priorité 3 : ASSURER UNE VIGIE PERMETTANT LA COLLECTE ET LA DIFFUSION DES DONNÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL À LAVAL	
Objectifs	Cibles
<p>Objectif 3.1 Mettre en place un observatoire d'information régionale et de partage des connaissances permettant de prendre en compte de manière systématique et continue les phénomènes agissant sur le développement social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer un projet partenarial et participatif de partage, de gestion et de production de données et de connaissances relatives au développement social de Laval ; → Soutenir l'intégration de l'analyse différenciée et intersectionnelle selon les sexes (ADS+) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte et diffusion des données en matière de développement social à Laval ; ○ Développer ou adapter des outils de vulgarisation et d'appropriation permettant d'appliquer l'ADS+.

Les priorités régionales de Laval en matière de développement culturel (2019-2022)

Préambule en matière de développement culturel

Les priorités du Fonds d'appui au rayonnement des régions s'arriment au **Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2023 (PDCRL)**.

Lors de la révision de sa politique culturelle en 2006, la Ville confirmait « sa volonté de demeurer le maître d'œuvre du développement culturel sur son territoire », mais soulignait également la nécessité de travailler en partenariat avec les acteurs culturels dans une perspective structurée et intégrée.

Le PDCRL est le reflet d'une volonté collective d'inscrire la culture comme un pilier du développement durable de la région. **Portée par la Ville de Laval et Culture Laval**, cette démarche collaborative et transversale a rassemblé non seulement les acteurs du milieu culturel, mais également les intervenants provenant de tous les secteurs d'activités.

Ce plan de développement vise à orienter et prioriser les interventions en matière de développement culturel sur le territoire lavallois et permettre de planifier et d'optimiser l'attribution des ressources vouées au développement culturel. Il soutient notamment le développement de nouveaux partenariats et la consolidation des collaborations entre les acteurs culturels et les grands partenaires régionaux, inscrivant la culture dans une perspective de développement durable du territoire. En assurant une cohérence et une complémentarité des actions des partenaires du développement culturel, il contribue à positionner Laval comme grande ville culturelle, notamment grâce à la réalisation de cette démarche de planification audacieuse et rassembleuse.

En plus de la Ville et Culture Laval, différents partenaires régionaux ont accepté de collaborer à cette démarche de planification en inscrivant les actions qu'ils comptent réaliser dans les prochaines années en culture. Les cosignataires du plan sont : **la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, la Commission scolaire de Laval, le Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois et Tourisme Laval**.

Ce plan quinquennal s'appuie sur le [Diagnostic culturel](#) réalisé en 2017 par Culture Laval, en partenariat avec la Ville de Laval. Celui-ci a démontré les retards majeurs que Laval accuse sur plusieurs plans en matière de développement culturel. Le diagnostic se divise en 3 parties :

- **Portrait général** : références historiques et patrimoniales, investissements en culture, recensement des ressources culturelles, données statistiques et présentation de l'offre culturelle globale.
- **Portrait des domaines culturels** : principaux acteurs, événements et activités, points de repère en termes d'investissements, données statistiques sur la programmation et la fréquentation, analyse des forces, des faiblesses et des opportunités.
- **Présentation des principaux enjeux** du développement culturel régional.

Le PDCRL est le fruit d'une vaste mobilisation qui s'est échelonnée sur 2 ans. Plus de 600 participants y ont contribué : les acteurs culturels, mais aussi les citoyens et les intervenants issus du milieu des affaires, du tourisme, de l'éducation, de l'environnement, du développement social, etc. Les étapes ayant mené à l'élaboration de ce plan sont :

- **Consultations citoyennes** – Les citoyens lavallois ont participé à une réflexion collective sur la culture en répondant à la question suivante : Quels sont votre souhait, votre rêve pour la culture à Laval ? Deux cents personnes ont répondu à l'appel par le biais du site *Repensons Laval* et d'une trentaine de boîtes à idées installées dans différents lieux publics (bibliothèques, lieux de diffusion culturelle, hôtel de ville, etc.).
- **Sommet de la culture 10 juin 2017** – Ouvert à tous, l'événement réunit près de 200 personnes ; acteurs culturels, citoyens, services municipaux, institutions et autres partenaires lavallois. Dans le cadre d'ateliers, les participants ont discuté des impacts et des pistes d'action possibles pour chacun des 5 grands chantiers du PDCRL. Le Sommet a aussi été l'occasion de nommer des chefs de chantier pour présider les équipes et siéger au comité de pilotage de la démarche.
- **Identification des actions** – À la suite du Sommet, des équipes de chantier ont travaillé à l'identification des actions du PDCRL. Une soixantaine de rencontres de consultation ont été organisées : plus de 200 citoyens, acteurs culturels (artistes et organismes professionnels, organismes de loisir culturel, travailleurs culturels, etc.), employés municipaux et partenaires régionaux (éducation, économie et affaires, développement social, environnement, tourisme, etc.) y ont participé. La récolte fut fructueuse : plus de 1 000 pistes d'actions ont émergé de ces discussions.
- **Priorisation des actions et rédaction du Plan** – Le comité de pilotage du PDCRL (formé de Culture Laval, de la Ville et des chefs de Chantier) a entrepris un exercice de priorisation afin d'identifier les actions les plus porteuses, structurantes et réalistes sur un horizon de 5 ans.

À terme, 150 actions ont été retenues et donnent forme à ce premier Plan de développement culturel pour la région de Laval. Cette approche concertée permettra un développement cohérent, intégré, efficient, efficace pour une transformation culturelle réellement structurante au bénéfice de toute la communauté lavalloise. Laval fait ainsi preuve d'une volonté claire de positionner dorénavant la culture au cœur de ses priorités de développement.



Cinq Chantiers

Le Plan de développement culturel de la région de Laval est divisé en 5 grands chantiers de transformation, couvrant les différentes facettes du développement culturel.

Chantier 1 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable

La culture est considérée comme le 4^e pilier du développement durable, indissociable des autres dimensions que sont le domaine social, l'économie et l'environnement. Le développement culturel lavallois s'appuie donc sur une concertation active entre les acteurs culturels et les partenaires, issus, notamment, des milieux de l'éducation, du savoir, des affaires, du tourisme, de l'environnement et du développement social. Dans une perspective intégrée et à long terme, la planification du développement culturel prend en compte de nouvelles approches de financement et se dote de mécanismes d'évaluation d'impact.

Chantier 2 : Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie

Les acteurs culturels professionnels — artistes, travailleurs culturels, organismes culturels et autres institutions du domaine — sont au cœur de la vitalité culturelle lavalloise. Cet écosystème doit être soutenu adéquatement afin qu'il développe son plein potentiel, avec des retombées pour toute la communauté. Ce soutien passe, notamment, par la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail, la diversification des revenus et un financement public accru, ainsi qu'une meilleure inclusion des acteurs issus de la diversité. Les alliances, collaborations et maillages doivent aussi être encouragés afin de renforcer la concertation et favoriser l'innovation.

Chantier 3 : La culture, vecteur d'identité, enrichie par une citoyenneté culturelle active et source d'épanouissement collectif

La culture agit comme un levier de développement individuel et social. Elle renforce le sentiment d'appartenance à la communauté et au territoire. Les citoyens, quelles que soient leurs origines, participent à la vie culturelle. Elle est intégrée dans leur quotidien, notamment par la pratique du loisir culturel. L'accès à la culture s'incarne aussi par une offre diversifiée de qualité, enracinée dans les quartiers, qui se déploie jusque dans l'espace public. La protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine prennent ici tout leur sens.

Chantier 4 : Une culture qui rayonne à Laval et au-delà de ses frontières

Par son caractère unique et distinctif, Laval se positionne comme une grande ville culturelle. Ce leadership doit s'assumer à travers des projets d'envergure nationale, voire internationale, ainsi que par la valorisation et la promotion des richesses et des acteurs culturels de son territoire. Destination touristique incontournable, elle compte sur un atout majeur : le développement du centre-ville, doté d'une vision qui met de l'avant la vitalité culturelle lavalloise.

Chantier 5 : Le développement stratégique des équipements spécialisés et des infrastructures culturelles sur le territoire

Les équipements spécialisés et les infrastructures culturelles sont essentiels au déploiement de la culture sur le territoire. Un virage majeur est nécessaire : les parcs d'équipements sont désuets et ne répondent pas aux besoins actuels. Leur renouvellement passe par les nouvelles technologies. Les infrastructures doivent, elles aussi, être plus performantes pour être en mesure d'accueillir une diversité d'activités culturelles. Des mises à niveau s'imposent et de nouveaux bâtiments, innovants et inspirants, devront être construits.

Priorité 4

LA CULTURE, PILIER INDISSOCIABLE D'UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Extraits du *Diagnostic culturel de la région de Laval (2017)*

- L'élaboration d'une vision du développement culturel qui est concertée, partagée et mobilisatrice pour les acteurs culturels et les partenaires régionaux.
- L'accroissement de l'engagement financier des gouvernements en matière de culture dans la région de Laval.
- L'approfondissement des connaissances et la collecte de données pour chaque domaine culturel afin d'assurer un développement stratégique sur le long terme (recensements, inventaires, études d'impact).
- Le soutien au développement des collaborations, des partenariats et des alliances avec le milieu municipal, le milieu de l'éducation, le milieu des affaires, le milieu communautaire et le milieu du tourisme.

Priorité 4 : LA CULTURE, PILIER INDISSOCIABLE D'UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE	
Objectifs	Cibles
<p>Objectif 4.1 Inscrire le développement culturel de Laval dans une perspective intégrée et à long terme.</p>	<p>→ Réaliser des activités de veille et de recherche et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional.</p> <p>→ Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;</p> <p>→ Renforcer la collaboration entre les milieux du savoir et de culture.</p>

Priorité 5

UN ÉCOSYSTÈME CULTUREL PROFESSIONNEL PLURIEL, INNOVANT, PÉRENNE ET QUI ŒUVRE EN SYNERGIE

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Extraits du *Diagnostic culturel de la région de Laval (2017)*

- La consolidation financière des organisations culturelles œuvrant en recherche, création, production, diffusion, mise en valeur, médiation, conservation et préservation.
- Le soutien à la professionnalisation des organisations, des artistes et des travailleurs culturels.
- Le renforcement de la concertation et du réseautage entre les acteurs culturels au sein d'un même domaine et entre les différents domaines culturels.
- Le développement d'un environnement favorable à l'émergence de nouvelles organisations ou d'initiatives structurantes et novatrices.
- Le recensement de l'ensemble des intervenants œuvrant en culture à Laval.
- L'amélioration des conditions nécessaires à l'attraction et la rétention des artistes et des travailleurs culturels, notamment ceux de la relève ou issue de la diversité.
- Le soutien à l'intégration des nouvelles technologies numériques dans les projets de recherche, de création, de production, de médiation, de conservation, de préservation, de diffusion et de mise en valeur de contenus culturels.

Priorité 5 : UN ÉCOSYSTÈME CULTUREL PROFESSIONNEL PLURIEL, INNOVANT, PÉRENNE ET QUI ŒUVRE EN SYNERGIE	
Objectifs	Cibles
Objectif 5.1 Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer leur professionnalisme et leurs conditions de travail; → Soutenir les initiatives assurant une diversification de leurs sources de revenus; → Favoriser l'inclusion et la participation des acteurs issus de la diversité culturelle à la vitalité culturelle lavalloise.
Objectif 5.2 Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération.	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre sur pied un mécanisme de partage des ressources et des expertises artistiques, de gestion, techniques, etc. → Mettre en place un mécanisme de partage des idées, afin de susciter des co-crétions et des partenariats, notamment entre les domaines culturels.
Objectif 5.3 Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique.	<ul style="list-style-type: none"> → Soutenir le développement d'initiatives innovantes en culture; → Développer une stratégie régionale concertée en développement numérique; → Organiser la tenue de conférences sur les grandes tendances et innovations culturelles.

Priorité 6

UNE CULTURE QUI RAYONNE À LAVAL ET AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Extraits du *Diagnostic culturel de la région de Laval* (2017)

- Le développement de stratégies communes et d'outils efficaces, notamment numériques, permettant de maximiser la promotion de l'offre et du contenu culturel lavallois.
- La mise en lumière de l'offre et des ressources culturelles lavalloises (activités, organisations, artistes, intervenants, lieux culturels, attraits historiques et patrimoniaux, contenus culturels, etc.).
- Le soutien au rayonnement des acteurs culturels et des éléments culturels lavallois distinctifs sur la scène nationale et internationale.
- Le changement de perception qu'ont les gens de l'extérieur sur Laval.
- La reconnaissance du travail de qualité des organismes et des acteurs culturels par l'attribution de prix et de distinctions en culture.
- La consolidation d'un pôle culturel phare dans le centre-ville de Laval pour servir et supporter le réseau culturel de l'ensemble du territoire.

Priorité 6 : UNE CULTURE QUI RAYONNE À LAVAL ET AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES	
Objectifs	Cibles
<p>Objectif 6.1 Renforcer la reconnaissance de Laval comme un leader culturel dynamique ayant un caractère unique et distinctif et faisant de la région une destination culturelle attrayante et inspirante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer une stratégie d'accueil et d'organisation de grands événements culturels nationaux et internationaux; → Intégrer Laval aux réseaux internationaux de résidences de création; → Soutenir le développement d'activités et d'événements culturels ayant un potentiel de rayonnement national et international; → Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale.

<p>Objectif 6.2 Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer une stratégie pour favoriser la reconnaissance des acteurs culturels lavallois, notamment par des remises de prix; → Produire et diffuser des contenus numériques afin de mettre en valeur les acteurs, l'offre et le territoire lavallois; → Documenter les contenus culturels lavallois présents sur internet, grâce à des données structurées, pour favoriser leur découverte.
<p>Objectif 6.3 Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Développer les stratégies de mise en œuvre de la vision culturelle Métamorphoses créatives³ du secteur Montmorency. → Développer une offre culturelle « hors les murs » en cohérence avec la vision Métamorphoses créatives; → Consolider et préserver la viabilité des institutions culturelles du secteur en les positionnant comme piliers de la vision Métamorphoses créatives; → Mettre en place des mécanismes de gouvernance et de financement soutenant la mise en œuvre de la vision <i>Métamorphoses créatives</i>.

³ **Métamorphoses créatives** : Vision culturelle rattachée au développement du secteur Montmorency du centre-ville, élaborée par la Ville de Laval, [co]motion, Culture Laval, evenko et le ROCAL, avec la collaboration du Collège Montmorency, du Collège Letendre, de l'Université de Montréal et de l'UQAM, ainsi que de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval et de Tourisme Laval.

Priorité 7

LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Extrait du *Diagnostic culturel de la région de Laval (2017)*

- La mise à niveau et le développement des infrastructures et des équipements culturels, en s'assurant de leur viabilité à long terme.

Priorité 7 : LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE	
Objectifs	Cibles
<p>Objectif 7.1 Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>→ Se doter d'une démarche d'ensemble cohérente du développement des infrastructures culturelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ État des lieux des bâtiments existants ; ○ Études de potentiel et de faisabilité ; ○ Plan directeur régional des infrastructures culturelles. <p>→ Procéder à l'amélioration et la mise à niveau des infrastructures culturelles existantes;</p> <p>→ Développer des projets d'infrastructures majeurs structurants.</p>

Priorité 8

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES STRUCTURANTES QUI PARTICIPENT AU DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE D'INNOVATION AU CENTRE-VILLE ET STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPREUNARIALE DANS SON ENSEMBLE.

LA PRIORITÉ RÉGIONALE DE LAVAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Éléments de contexte :

- Laval travaille au déploiement de son centre-ville et souhaite accélérer le virage économique et technologique afin de créer une plateforme d'accueil attractive pour les entreprises, partenaires et organismes souhaitant s'investir dans la nouvelle économie et créer une synergie durable entre les acteurs.
- Laval souhaite se positionner comme une référence dans le déploiement d'un centre-ville innovant et augmenter la connectivité, la mobilité et par conséquent la vitalité économique de son centre-ville.
- Laval souhaite soutenir le développement des secteurs économiques porteurs et stimuler des initiatives novatrices et génératrices d'emplois permanents, de qualité et à valeur ajoutée.
- Cette priorité est bien adaptée au centre-ville de Laval où une volonté de concertation des acteurs publics et privés existe et de récentes initiatives structurantes (ex. incubateurs tels que CQIB, CIAMIL, Laval Innove et CQIC) mobilisent déjà plusieurs partenaires.
- Il importe de soutenir l'émergence de projets qui contribueront à la création d'une synergie durable entre les acteurs.
- Laval veut se positionner comme une référence en entrepreneuriat. Elle met les moyens en place pour stimuler l'innovation et la création d'entreprises et ce, de concert avec les partenaires du milieu.

Priorité 8 : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES STRUCTURANTES QUI PARTICIPENT AU DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE D'INNOVATION AU CENTRE-VILLE ET STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPREUNARIALE DANS SON ENSEMBLE.

Objectifs	Cibles
<p>Objectif 8.1 Faciliter l'émergence de nouveaux modèles d'affaires visant à mettre en place un environnement innovant qui participera à la création d'une plateforme d'accueil et de services aux entreprises</p>	<p>→ En collaboration avec l'écosystème d'innovation, favoriser l'élaboration de solutions innovantes, notamment des projets de recherches appliquées visant à accélérer le virage technologique du centre-ville de manière collaborative et durable.</p>

<p>Objectif 8.2 Soutenir des projets visant à développer une agilité et une connectivité accrues du centre-ville pour en faire un lieu distinctif attractif pour les entreprises innovantes</p>	<p>→ Participer à la création d'un environnement d'affaires distinctif, et renforcer le maillage des communautés d'affaires et institutionnelles.</p>
<p>Objectif 8.3 Faciliter l'entrepreneuriat et le développement d'innovations</p>	<p>→ Contribuer à la vitalité de l'entrepreneuriat lavallois. → Augmenter le nombre de projets entrepreneuriaux.</p>
<p>Objectif 8.4 Renforcer la communauté entrepreneuriale et accroître de manière significative, la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales.</p>	<p>→ Faire émerger des projets novateurs en outillant et en guidant les entreprises d'économie sociale de la région.</p>

Priorité 9

UNE VILLE ÉCORESPONSABLE ET RÉSILIENTE – LA STRATÉGIE LAVALLOISE DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Éléments de contexte :

Cette priorité s'appuie sur 5 orientations de la Vision stratégique « Urbaine de nature » :

- Vivante de nature : Planifier l'aménagement du territoire en misant sur ses attributs distinctifs : son caractère insulaire, sa zone agricole, son eau, ses berges, ses bois et ses milieux naturels.
- Vivante de nature : Miser sur des aménagements urbains et des services qui favorisent le lien entre les citoyens et la nature, et qui préservent la biodiversité de la flore et de la faune.
- Vivante de nature : Consolider l'aménagement des parcs, des sentiers urbains et des berges.
- Séduisante de nature : Assurer une mobilité efficace, active et durable
- Humaine de nature : Préserver la sécurité des citoyens sur l'ensemble du territoire

Cette priorité contribue à un objectif du schéma d'aménagement et développement révisé :

- Gérer l'occupation du territoire lavallois de façon écoresponsable

Considérant que :

- ✚ En décembre 2015, dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat (COP21), 195 états, dont le Canada, signaient un accord historique les engageant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100.
- ✚ En marge de la COP21, le Sommet des élus locaux pour le Climat a abouti à la *Déclaration de Paris* qui confirmait le rôle prépondérant des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- ✚ À l'automne 2018, le GIEC publiait une étude présentant les conséquences d'un réchauffement de 1,5°C rappelant ainsi l'importance critique de respecter l'*Accord de Paris*.
- ✚ En 2018, afin de souligner sa volonté d'endosser la *Déclaration de Paris*, la Ville de Laval se joignait à la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, une initiative regroupant 9 000 villes représentant plus de 770 millions de personnes avec pour objectif la mise en œuvre des engagements de l'*Accord de Paris*.
- ✚ En se joignant à ce regroupement, la Ville de Laval s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre :
 - ➔ un plan d'atténuation des changements climatiques visant à réduire les émissions de GES sur le territoire lavallois;
 - ➔ un plan d'adaptation aux changements visant à augmenter la résilience du territoire lavallois aux phénomènes climatiques en évolution.
- ✚ L'élaboration et la mise en œuvre de ces plans touchent :
 - ➔ Le développement du territoire lavallois (conservation des milieux naturels, résilience aux phénomènes climatiques extrêmes, lutte aux îlots de chaleur, etc.)
 - ➔ La mobilité sur le territoire lavallois
 - ➔ La transition énergétique et la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles
 - ➔ La gestion des matières résiduelles
- ✚ L'ampleur de tels enjeux nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire lavallois.

C'est pourquoi la « Stratégie de lutte aux changements climatiques » a été identifiée comme une priorité régionale.

Priorité 9 : UNE VILLE ÉCORESPONSABLE ET RÉSILIENTE – LA STRATÉGIE LAVALLOISE DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Objectifs	
Objectif 9.1	Favoriser l'implication de l'ensemble des partenaires locaux et régionaux pour la mise en place de mesures de mobilité durable et innovante sur le territoire lavallois

Objectif 9.2	Impliquer l'ensemble des partenaires locaux et régionaux pour la planification et la mise en œuvre d'un développement urbain durable et résilient à plus faible empreinte carbone.
Objectif 9.3	Intégrer les milieux naturels et les services écosystémiques dans la lutte aux changements climatiques avec la collaboration des partenaires locaux et régionaux
Objectif 9.4	Intensifier la lutte aux îlots de chaleur par le verdissement et la déminéralisation de la trame urbaine.
Objectif 9.5	Promouvoir une gestion durable et optimale des matières résiduelles auprès de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux pour réduire les émissions de GES.
Objectif 9.6	Favoriser l'implication des organismes pour informer et sensibiliser la population lavalloise aux enjeux des changements climatiques.
Objectif 9.7	Favoriser l'implication des organismes pour assurer l'acceptabilité sociale des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui seront mises de l'avant.
Objectif 9.8	Favoriser l'implication des citoyens corporatifs lavallois pour la mise en œuvre de mesures concrètes et durables de lutte aux changements climatiques